

# De Songeons à Gerberoy



Randonnée n°3211918

Une randonnée proposée par ODPI

Voici une agréable randonnée à la découverte de l'un des plus beaux villages de France, Gerberoy. Cette randonnée emprunte principalement des chemins en lisière de forêts ou en sous-bois, ce qui en fait une randonnée au calme.

<b>Durée :</b>	3h20	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	9.53km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	209m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	207m	<b>Région :</b>	Pays de Bray
<b>Point haut :</b>	201m	<b>Commune :</b>	Songeons (60380)
<b>Point bas :</b>	90m		

## Description

Se garer sur le parking de l'église de Songeons.

**(D/A)** En sortant du parking, longer l'église et rejoindre la rue principale (D133). La remonter en virant à droite pour prendre la direction de Beauvais. Tourner à droite, Rue du château. Poursuivre tout droit sur un chemin herbeux et franchir le petit pont sur le Thérain. Longer les terrains de sport.

**(1)** Traverser la route et emprunter en face et légèrement décalé sur la gauche le chemin en lisière de forêt (panneau indicateur "Parcours sportif"). Suivre ce chemin en lisière de bois.

**(2)** Au sommet de la côte, tourner à gauche sans entrer dans Gerberoy, puis au calvaire, suivre le chemin à droite en direction du cimetière. Une fois arrivé au niveau du cimetière, prendre à nouveau le chemin à droite qui conduit à la D 930.

**(3)** Longer cette route à droite **avec prudence** sur une centaine de mètres et s'engager sur le chemin à droite. Plus loin, laisser un chemin blanc sur la gauche, longer un parking enherbé et continuer tout droit jusqu'aux premières habitations de Gerberoy.

**(4)** Avant d'arriver à la route, prendre le sentier à droite pour faire le tour du village. Suivre l'itinéraire proposé pour visiter les ruelles de Gerberoy ou flâner à son gré. Quoiqu'il en soit, terminer la visite par la Rue Logis du Roy qu'il faut prendre direction Ouest.

**(5)** Une fois le tour du village terminé, face à la mare en bas de remparts, emprunter à droite le Boulevard Guillaume le Conquérant sur quelques dizaines de mètres puis prendre à gauche le chemin qui descend.

Continuer à descendre en bifurquant à gauche. Franchir le passage à gué sur le Tahier et continuer tout droit en lisière de bois. Tourner ensuite à droite pour continuer à longer la forêt domaniale de Caumont en lisière.

**(6)** Virer à gauche puis obliquer sur la droite pour entrer en forêt. Filer tout droit jusqu'à rejoindre la D 143.

**(7)** Sortir de la forêt, emprunter sur quelques mètres la route par la gauche puis prendre le petit sentier à droite qui s'enfonce de nouveau dans la forêt.

**(8)** Serrer à droite pour rejoindre le chemin principal. Au carrefour, prendre à nouveau le chemin à droite. Longer des chênaies en veillant à garder la même direction.

**(9)** Poursuivre sur le chemin à gauche qui descend légèrement et le suivre jusqu'aux premières habitations de Songeons où l'on rejoint la D 133 (route de Dieppe).

## Points de passages

- D/A Parking de l'église**  
N 49.548199° / E 1.853541° - alt. 114m - km 0
- 1 Traversée de route**  
N 49.542614° / E 1.85549° - alt. 114m - km 0.83
- 2 Sommet de la côte**  
N 49.535634° / E 1.85115° - alt. 141m - km 1.83
- 3 D930**  
N 49.529513° / E 1.854655° - alt. 154m - km 3.12
- 4 Entrée dans Gerberoy**  
N 49.532877° / E 1.847971° - alt. 171m - km 3.76
- 5 Boulevard Guillaume le Conquérant**  
N 49.534094° / E 1.847663° - alt. 168m - km 4.97
- 6 Lisière de Forêt**  
N 49.535219° / E 1.840466° - alt. 184m - km 5.76
- 7 D143**  
N 49.537521° / E 1.830449° - alt. 199m - km 6.58
- 8 Fourche**  
N 49.54317° / E 1.827798° - alt. 190m - km 7.4
- 9 Fourche**  
N 49.545409° / E 1.841806° - alt. 169m - km 8.53
- 10 D133**  
N 49.5469° / E 1.849746° - alt. 114m - km 9.23
- D/A Parking de l'église**  
N 49.548068° / E 1.853504° - alt. 114m - km 9.53

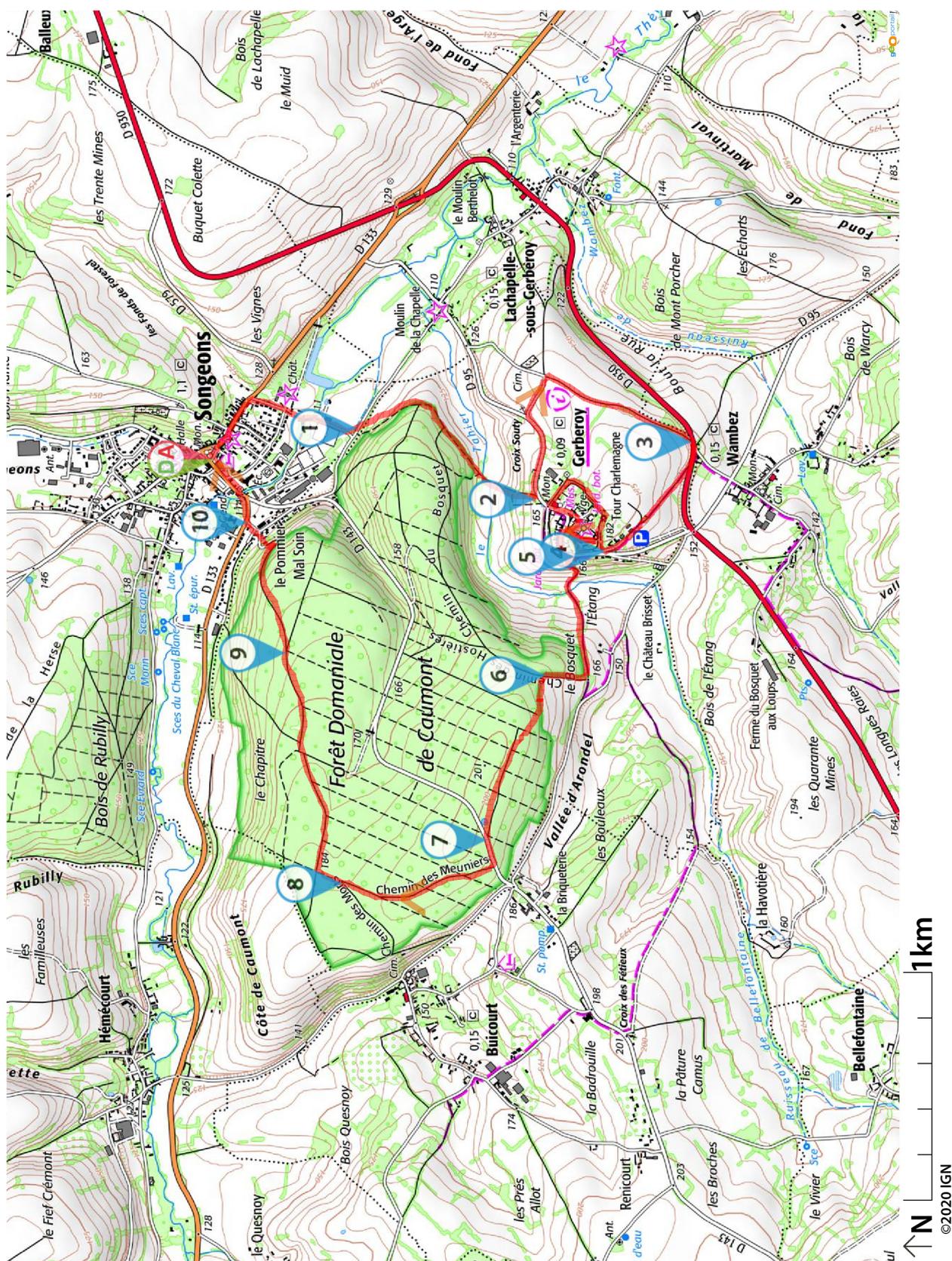
(10) Emprunter la route par la droite, continuer en franchissant le pont à gauche et revenir au parking de l'église de Songeons situé sur la droite (D/A).

### Informations pratiques

Bonnes chaussures de marche car très peu de macadam.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-songeons-a-gerberoy/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**